



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE  
MRC DE LA MATANIE

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, que les prévisions budgétaires de la Municipalité de Sainte-Paule dans le cadre de l'exercice financier 2021 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 seront soumis pour adoption lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le jeudi 17 DÉCEMBRE 2020, À 19H30, par visioconférence Zoom.

Considérant que cette séance se tiendra à huis clos en raison de la pandémie Covid-19, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à la période de questions porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires des dépenses et recettes ainsi que sur le programme triennal des immobilisations 2021, 2022 et 2023 et ce, dans le cadre de l'exercice financier 2021. Lors de cette séance en transmettant un écrit à l'avance par courriel à [ste-paule@lamatanie.ca](mailto:ste-paule@lamatanie.ca) ou par la poste au bureau municipal.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 du Code municipal du Québec.

DONNÉ à Sainte-Paule, ce 09 décembre 2020

-----  
Mélissa Levasseur  
*Directrice générale/secrétaire-trésorière*